

CONTACTS



Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technologique

M. RODDIER Marc
marc.rodier@ac-clermont.fr
04.70.97.25.05

Professeurs S.I.O. option S.I.S.R.

Mme PETITALOT Véronique
veronique.petitalot@ac-clermont.fr

M. PERRIN Laurent
laurent.perrin@ac-clermont.fr

Adresse Postale

LGT Albert Londres
M. RODDIER Marc
Bd du 8 mai 1945
B.P. 310
03306 CUSSET CEDEX

www.lycees-albert-londres.fr

Adresse Postale

3 Avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND
04.73.99.35.36
cfa@ac-clermont.fr
www.ac-clermont.fr/cfa-ena



BTS Services Informatiques aux Organisations

Option S.I.S.R. (Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux)

En APPRENTISSAGE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Edition janvier 2023

CONTRAT ET REMUNERATION

Le contrat d'apprentissage

- S'adresse **aux jeunes de 16 à 30 ans** ayant satisfait à l'obligation scolaire.
- Est un **contrat de travail à durée déterminée**
- Peut **débuter** au 1^{er} février (1^{ère} année), 1^{er} juillet, au 1^{er} août ou au 1^{er} septembre (2^{ème} année)
- Permet de bénéficier des **mêmes droits** que les salariés de l'entreprise

La **rémunération mensuelle** de l'apprenti suit au minimum les valeurs suivantes :

	Première année	Deuxième année
18 – 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC
21 – 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC

(Sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables)

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les apprentis sont en période de formation avec les étudiants scolaires (sauf quelques semaines, voir planning joint).

Exemples d'alternance

Nb de semaines	Contrat 12 mois	Contrat 14 mois	Contrat 19 mois
En formation	20	20	29
En entreprise	31	40	51

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit :

- Avoir un **avis favorable lors des conseils de classe** (les encouragements ou félicitations du conseil de classe sont également pris en compte)
- Avoir **effectué le stage de première année** de BTS SIO option S.I.S.R (dans le cas d'un contrat concernant la deuxième année).
- **Avoir une organisation** qui pourra l'accueillir en qualité d'apprenti.
- Avoir complété un **dossier de candidature** et le présenter au CFA.

Pour tout autre profil, contacter M. RODDIER ou le CFA.

Le nombre de places en apprentissage étant limité, veuillez contacter l'établissement avant d'effectuer toute procédure.

MODALITES D'EVALUATION

Les apprentis sont évalués au même titre que les étudiants sous statut scolaire :

- **Evaluations normatives régulières** (BTS blancs et DS)
- **Quatre contrôles en cours de formation** (CCF) en cours d'année scolaire
- **Examen national** (épreuves écrites et orales) au mois de mai

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

Après la signature du contrat d'apprentissage :

- L'entreprise peut **intégrer progressivement** l'apprenti dans son organisation pour le former à ses méthodes, ses pratiques et sa culture d'entreprise.
- L'entreprise aura l'opportunité d'avoir un apprenti dans son organisation pendant **51 semaines** (maximum). Cette longue période permettra aux responsables d'envisager l'avenir de l'apprenti dans son organisation.
- L'entreprise aura la **possibilité de garder l'apprenti dans son organisation pendant une année d'alternance supplémentaire ou plus** si l'apprenti souhaite poursuivre ses études (via un autre contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation).
- L'entreprise pourra bénéficier d'**aides financières** (sous conditions).

Informations sur le coût de la formation :

- Pris en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise en fonction de son IDCC et du niveau de prise en charge validé par France Compétences ;
- Pris en charge en tout ou partie par l'employeur public (à voir avec le CFA).

Dans tous les cas, une convention de formation élaborée par le CFA sera transmise à l'employeur.

AVANTAGES POUR L'APPRENTI

- L'apprenti aura **plus d'expérience professionnelle**.
Jusqu'à 51 semaines en entreprise sur un contrat d'apprentissage de 19 mois.
- L'apprenti est **salarié**.
Une rémunération tous les mois d'apprentissage et des semestres comptabilisés pour sa retraite.
- L'apprenti a la possibilité de **poursuivre son cursus** sous statut scolaire, alternant ou apprenti dans la même entreprise ou une autre sur des cursus niveau BAC+3 minimum.
- L'apprenti bénéficie de **2.5 jours de congés par mois** d'apprentissage à prendre sur les semaines en entreprise.

D'autres **informations** sur

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Tout comme nos étudiants SIO sous statut scolaire, nos apprentis bénéficient des avantages issus de nos partenariats professionnels orientés réseaux ci-dessous.



Microsoft **Imagine X**



STORMSHIELD



NOS POINTS FORTS

L'apprentissage sous la forme proposée par notre lycée atténue les inconvénients de l'alternance classique :

- Nos étudiants scolaires, **après le premier et/ou le deuxième semestre** de BTS SIO, choisissent de rester en formation scolaire ou de basculer en apprentissage. Ces choix permettent à nos étudiants de se confronter aux exigences de la formation avant de prendre leur décision. Les enseignants peuvent leur prodiguer des conseils et avis sur la capacité de l'apprenant à changer de statut.
- Nos apprentis bénéficient de la **même formation** que les étudiants sous statut scolaire via la mixité de public.
- Le stage de première année peut **servir de période d'essai** (5 semaines) non rémunérée et déboucher (ou non) sur un contrat d'apprentissage (12 à 14 mois). **Nos entreprises partenaires** pourront aider nos apprenants dans leur projet professionnel.
- Nos étudiants de première année intègrent tous **la formation BTS SIO sous statut scolaire. Au minimum** ils restent sur ce statut, **au mieux** ils peuvent basculer sous le **statut d'apprenti** :
 - dès le début du semestre 2 de la première année
 - après le stage 1 de mai/juin
 - en début de deuxième année.

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

Avant la signature du contrat d'apprentissage :

- L'entreprise peut se voir proposer, par nos enseignants réseaux, des profils **étudiants motivés, travailleurs et intéressés par l'apprentissage**. Notre équipe pédagogique aura travaillé avec ces étudiants depuis le mois de septembre de la première année.
- L'entreprise peut intégrer un de nos étudiants candidat dans son organisation via une **« période d'essai de 5 semaines »** (stage 1 sous statut scolaire sans obligation d'indemnité). Cette période permettra à l'étudiant de valider son stage 1 obligatoire et au décideur de l'entreprise de le voir travailler dans son organisation sans aucune obligation de signature d'un contrat d'apprentissage par la suite (logique applicable pour un contrat de 12 à 14 mois).
- L'entreprise bénéficie d'une **souplesse sur la date de début du contrat d'apprentissage**.

Calendrier 2024

févr-24							mars-24							avr-24									
N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S			
5				1	2	3	9				1	2	3	13	1	2	3	4	5	6	7		
6	5	6	7	8	9	10	10	4	5	6	7	8	9	10	14	8	9	10	11	12	13	14	
7	12	13	14	15	16	17	11	11	12	13	14	15	16	17	15	15	16	17	18	19	20	21	
8	19	20	21	22	23	24	12	18	19	20	21	22	23	24	16	22	23	24	25	26	27	28	
9	26	27	28	29			13	25	26	27	28	29	30	31	17	29	30						
mai-24							juin-24							juil-24									
N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S			
17				1	2	3	22				1	2	3	26	1	2	3	4	5	6	7		
18	6	7	8	9	10	11	23	3	4	5	6	7	8	27	8	9	10	11	12	13	14		
19	13	14	15	16	17	18	24	10	11	12	13	14	15	28	15	16	17	18	19	20	21		
20	20	21	22	23	24	25	25	17	18	19	20	21	22	29	22	23	24	25	26	27	28		
21	27	28	29	30	31		26	24	25	26	27	28	29	30	29	30	31						
22																							
août-24							sept-24							oct-24									
N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S			
31				1	2	3	35						1	39				1	2	3	4	5	6
32	5	6	7	8	9	10	36	2	3	4	5	6	7	40	7	8	9	10	11	12	13		
33	12	13	14	15	16	17	37	9	10	11	12	13	14	41	14	15	16	17	18	19	20		
34	19	20	21	22	23	24	38	16	17	18	19	20	21	42	21	22	23	24	25	26	27		
35	26	27	28	29	30	31	39	23	24	25	26	27	28	43	28	29	30	31					
								30					44										
nov-24							déc-24																
N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S										
44				1	2	3	48						1										
45	4	5	6	7	8	9	49	2	3	4	5	6	7	8									
46	11	12	13	14	15	16	50	9	10	11	12	13	14	15									
47	18	19	20	21	22	23	51	16	17	18	19	20	21	22									
48	25	26	27	28	29	30	52	23	24	25	26	27	28	29									
								30	31														

Calendrier 2025

janv-25							févr-25							mars-25								
N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S		
52				1	2	3	5				1	2	3	9				1	2	3		
1	6	7	8	9	10	11	6	3	4	5	6	7	8	10	3	4	5	6	7	8	9	
2	13	14	15	16	17	18	7	10	11	12	13	14	15	11	10	11	12	13	14	15	16	
3	20	21	22	23	24	25	8	17	18	19	20	21	22	12	17	18	19	20	21	22	23	
4	27	28	29	30	31		9	24	25	26	27	28		13	24	25	26	27	28	29	30	
5														31								
avr-25							mai-25							juin-25								
N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S		
13				1	2	3	18				1	2	3	22						1		
14	7	8	9	10	11	12	19	5	6	7	8	9	10	23	2	3	4	5	6	7	8	
15	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	24	9	10	11	12	13	14	15	
16	21	22	23	24	25	26	21	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	
17	28	29	30				22	26	27	28	29	30	31	26	23	24	25	26	27	28	29	
														30								
juil-25							août-25							sept-25								
N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S	N°	L	M	M	J	V	S		
26				1	2	3	31						1	36								
27	7	8	9	10	11	12	32	4	5	6	7	8	9	37								
28	14	15	16	17	18	19	33	11	12	13	14	15	16	38								
29	21	22	23	24	25	26	34	18	19	20	21	22	23	39								
30	28	29	30	31			35	25	26	27	28	29	30	40								
31																						

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 POUR L'APPRENTISSAGE 1ERE et 2EME ANNEE B.T.S. S.I.O. S.I.S.R. (3 semestres / 4)

- INVERSION EVENTUELLE DES PERIODES
- PERIODE EN ENTREPRISE
- PERIODE EN FORMATION LYCEE
- PERIODE PROBABLE EXAMENS ECRITS
- SPECIFIQUE A CETTE VERSION D'APPRENTISSAGE, LES APPRENTIS DEVRONT RATTRAPER LES COURS DE CETTE PERIODE

	NB DE SEMAINE	% du TEMPS
	51	63%
	29	36%
	1	1%

Vous trouverez ci-dessus le calendrier prévisionnel d'alternance pour la période 2024/2025 sur 19 mois.